

PARTIE IV (Rapport)

En signant la présente demande, vous vous engagez, si votre demande est approuvée, à présenter au terme de l'activité proposée, un rapport sur la réalisation et l'évaluation des objectifs et les résultats atteints du ou des projets conjoints.

PARTIE V (remboursement)

Pour obtenir sans délai, le remboursement de la partie des coûts couverts par la contribution, vous devez présenter un état précis de toutes vos dépenses, accompagné des factures ou des reçus originaux pour chaque jour. Seules les dépenses qualifiées d'admissibles aux termes de l'accord conclu avec Affaires étrangères et du Commerce international (généralement, les déplacements, le logement et les repas) vous seront remboursées.

DATE: _____

SIGNATURE: _____